

**NOTE SOMMAIRE SUR LES DROITS DES FEMMES ET
LE « COMITÉ SUR LA COHÉRENCE » (“COHERENCE PANEL”)
DANS LE PROCESSUS DE RÉFORME DE L’ONU**

Le Forum africain sur la Gouvernance démocratique (*African Democracy Forum*), l’Association pour les Droits des Femmes dans le Développement (*Association for Women’s Rights in Development*), la Communauté internationale Baha’i (*Baha’i International Community*), le BAOBAB pour les Droits fondamentaux des Femmes (*BAOBAB for Women’s Human Rights*), le Centre pour une Direction mondiale par les femmes (*Center for Women’s Global Leadership*), les Alternatives de développement avec les femmes pour un nouveau monde (*Development Alternatives with Women for a New Era*), le Centre de recherche international sur les femmes (*International Center for Research on Women*), la Fédération internationale pour le planning familial-Hémisphère occidental (*International Planned Parenthood Federation—Western Hemisphere*), le Centre de la tribune internationale de la femme (*International Women’s Tribune Center*), Femmes sous lois musulmanes (*Women Living Under Muslim Laws*), l’Organisation des femmes pour l’environnement et le développement (*Women’s Environment and Development Organization*), la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (*Women’s International League for Peace and Freedom*)

Au cours des trois dernières années, les femmes ont considéré les Nations Unies comme une force qui a poussé les gens à agir dans les efforts des femmes d’apporter une définition d’un ordre du jour mondial intégral pour la paix et la sécurité, les droits humains, l’égalité des genres, le renforcement des capacités des femmes, la suppression de la pauvreté et le développement durable. Malgré quelques avancées importantes accomplies dans la promotion de la femme, l’insuccès général de la mise en oeuvre des engagements envers les droits des femmes (dans CEDAW, dans la Plateforme d’Action de Beijing, dans le Programme d’Action du Caire et dans d’autres accords gouvernementaux) est présenté de façon bien détaillée. Le processus de réforme de l’ONU est important pour les femmes car des structures organisationnelles, une direction de haut niveau et des ressources indispensables nous sont nécessaires, afin de permettre aux gouvernements et au système de l’ONU d’augmenter de façon significative leurs efforts visant la satisfaction de leurs promesses à l’égard des droits fondamentaux des femmes, de l’égalité entre hommes et femmes et du renforcement des capacités des femmes dans les courants dominants de la société.

L’objectif de cette note sommaire est de vous fournir des informations afin que vous puissiez prendre des actions critiques à l’avancement de l’égalité des genres lors d’un moment rapide de réforme de l’ONU. Les organisations pour la promotion et la défense de la femmes, énoncées ci-dessus, qui oeuvrent ensemble

sur le processus de la réforme de l'ONU, mettent ici l'accent focal sur l'architecture et les machineries en existence au sein de l'ONU se spécialisant dans la cause des femmes, et se concentrent en particulier sur les développements liés au *Coherence Panel* (« Comité sur la Cohérence ») depuis la Commission sur le Statut des Femmes (Commission sur le Statut des Femmes (CSW)) qui s'est tenue en mars 2006.

Le processus de réforme actuel : le Comité de haut niveau sur la cohérence de l'ensemble du système de l'ONU

En février 2006, le Secrétaire-Général a annoncé la création d'un Comité de haut niveau sur la cohérence de l'ensemble du système de l'ONU dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, et de l'environnement. Ce comité est formé de quinze membres,¹ dont seulement trois sont des femmes. Le comité effectuera des recommandations sur la façon dont l'ONU devrait être structurée, y compris aux niveaux national et mondial. Le Comité se penchera également sur les moyens d'aborder de nouveaux défis, nombres d'entre eux ayant été définis dans le Sommet mondial de l'ONU 2005 ; ainsi qu'il se concentrera sur la manière de débattre comment le système de l'ONU peut satisfaire les divers objectifs internationaux convenus, et particulièrement, les Objectifs de Développement du Millénaire (les ODM).

Durant la réunion de la Commission sur le Statut des Femmes en mars 2006, les groupes pour la défense des femmes ont diffusé une Lettre Ouverte auprès du Secrétaire-Général et des États membres, dans laquelle est déploré le manque d'équilibre des genres au sein du Comité et l'absence des questions sur l'égalité des sexes dans le premier mandat, à la fois en terme de l'habilitation des femmes dans les courants dominants de la société et les machineries de l'ONU focalisées sur les femmes.² En raison en partie de notre critique, le Secrétaire Général a élargi le mandat du *Coherence Panel* pour inclure « l'architecture de l'égalité des genres » de l'ONU et le *gender mainstreaming*, ainsi qu'il a fait de l'égalité des genres une question globale pour l'ensemble des trois thèmes.

Le Comité oeuvre très rapidement puisque ses recommandations sont attendues d'ici la fin du mois d'août 2006 et seront entendues à l'Assemblée Générale en septembre. Le Comité a tenu sa première réunion du 4 au 6 avril 2006 à New York et se rencontrera de nouveau à Genève les 2 et 3 juin. En mai, la visite du Comité est anticipée au Mozambique et au Pakistan dans le but de mener des consultations principalement avec le personnel de l'ONU et quelques autres acteurs bien informés sur le système de l'ONU, avec d'autres visites suivantes sur le terrain, en juin.

¹ Cette liste des membres du comité est disponible sur <http://www.un.org/News/Press/docs/2006/sgsm10349.doc.htm>.

² Cette lettre est disponible sur : <http://www.wedo.org/library.aspx?ResourceID=106> et sur <http://www.cwgl.rutgers.edu/globalcenter/policy/unadvocacy/index.html>

Le contexte des droits des femmes et de l'égalité des genres

Il est bien documenté que l'habilitation de la femme dans les courants dominants de la société/ *gender mainstreaming* au sein de l'ONU, n'a pas été accompli ou mis en oeuvre d'une manière systématique et efficace.³ Les processus du *gender mainstreaming* n'ont jamais été alloués des ressources adéquates, la direction n'a pas été tenue responsabilisée et les personnes chargées du *mainstreaming* ont souvent été dotée d'une autorité insuffisante en matière de l'application des politiques ou de la formation appropriée.

En outre, il nous a manqué un élément crucial : un organe indépendant centré sur les femmes, avec une envergure, des ressources, une capacité opérationnelle et un mandat adéquats pour exécuter cet ordre du jour. Un organe de première ligne est nécessaire, accompagné d'efforts alloués de ressources adéquates, et d'efforts efficaces de *mainstreaming*. À l'heure actuelle, nous avons plusieurs organes dont les ressources sont inadéquates, qui se concentrent exclusivement sur les questions des femmes (*United Nations Development Fund for Women (UNIFEM)*/ Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *International Research and Training Institute for the Advancement of Women (INSTRAW)*/ Institut international de la recherche et de la formation pour l'avancement de la femme, le *Secretary-General's Special Advisor on Gender Issues (OSAGI)*/ Conseiller spécial auprès du Secrétaire Général sur les questions de genre et la condition de la femme, et la *Division for the Advancement of Women (DAW)*/ Division des Nations Unies pour l'Avancement des femmes. D'autres organes plus importants, y compris le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNESCO, les Hauts Commissaires aux Droits de l'Homme et Réfugiés et autres organes, effectuent parfois du travail important sur l'égalité entre hommes et femmes, mais ce travail n'est qu'une partie de leur mandat, et ne reçoit fréquemment qu'un moindre profil en ce qui a trait des priorités.

Les propositions

Les propositions visant le renforcement de l'architecture de l'ONU en matière du genre, sont en cours de diffusion, dont les propositions suivantes :

- ♣ La fusion d'UNIFEM au sein du PNUD (proposition des Pays-Bas).
- ♣ La fusion d'UNIFEM/INSTRAW/DAW/OSAGI au sein d'un ou de plusieurs organes, avec un organe opérationnel et l'autre décideur des politiques.
- ♣ La création d'un nouvel organe indépendant pour les femmes pour lequel figure un mandat élargi, qui serait géré par un directeur avec statut de Sous-Secrétaire-Général (*USG*), et disposant de ressources fortement améliorées (proposition de Stephen Lewis, envoyé spécial du

³ *UNIFEM Assessment: A/60/62 – E2005/10* ; *UNDP Evaluation of Gender mainstreaming*, disponible sur http://www.undp.org/eo/documents/EO_GenderMainstreaming.pdf.

SG en matière de SIDA/HIV en Afrique). Cet organe pourrait être formé en conjuguant, dans un premier temps, le personnel sur les sites et les quartiers généraux d'UNIFEM et d'UNFPA, en augmentant l'envergure d'UNIFEM, ou en créant un organe indépendant tout nouveau.

Certaines organisations pour la défense des femmes ont entamé des débats sur ces propositions. Les partisan(ne)s ont fortement opposé la fusion UNIFEM/PNUD ainsi que la fusion de l'ensemble des organes de défense des femmes (UNIFEM/INSTRAW/DAW/OSAGI). La première proposition est considérée comme marginalisant encore plus les questions des femmes, et pour l'instant, est au point mort. La seconde est estimée être inadéquate aux défis formulés, principalement du fait qu'une fusion à elle-seule serait susceptible de ne pas apporter de ressources ou de stature supplémentaires aux questions portant sur les femmes et ne fait pas de distinction entre les besoins opérationnels sur le terrain et les besoins des quartiers généraux des politiques. Cependant, dans la mesure de ce que nous en savons, les détails d'une telle fusion n'ont pas encore été pleinement explorés.

Certain(e)s d'entre nous estiment que le choix de création d'un organe influant pour la défense des femmes, dirigé par un responsable de haut niveau, d'une manière autonome et disposant de ressources adéquates, porte le plus grand potentiel. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il existe de différentes approches à la création du dit organe et nous avons conscience du nombre de détails d'organisationnel qui devront éventuellement être abordés.

Il est indéniable que l'on nécessite d'un mécanisme fort centré sur les femmes, tant dans la sphère opérationnelle que dans la sphère des décisions de politiques. Ceci requiert une augmentation considérable du pouvoir, de l'autorité, et des ressources dédiées aux droits humains des femmes, à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes. Au niveau opérationnel, en particulier, un organe fort et indépendant pour la cause des femmes, doit être lié et doit renforcer les autres efforts visant le renforcement de la position de la femme dans les courants dominants de la société (*mainstreaming*) et la parité hommes-femmes au sein du système.

Plutôt que d'appuyer une approche particulière, nous voulons assurer l'existence d'une évaluation sérieuse et exhaustive par l'ONU et les États membres sur l'architecture de l'égalité des sexes et sur les mécanismes pour les femmes au sein du système de l'ONU. Dans un effort de contribution, nous avons entamé le résumé de quelques caractéristiques d'une architecture réussie de l'égalité entre hommes et femmes, dont les suivantes :

- ♣ Un organe de l'ONU autonome pour lequel figure un mandat exhaustif qui serait consacré à la pleine gamme des droits et des questions liés à la cause de la femme, provenant de la Plateforme d'Action de Beijing, le Programme de travail du Caire, CEDAW, etc.

- ♣ Un organe dominant de Sous-Secrétaire visant la garantie d'une voix pour les femmes et un siège autour de la table de l'ONU en matière des prises de décisions
- ♣ Des ressources importantes, régularisées et prévisibles adéquates envers la mise en œuvre du mandat
- ♣ Des quartiers généraux et une présence dans les pays avec des ressources et un personnel bien formé
- ♣ Un mécanisme de responsabilité au sein duquel figurent des partisan(n)es indépendants pour la promotion des droits des femmes, provenant de diverses régions, en partie de son conseil d'administration

En outre, le système de l'ONU devrait être engagé vers une stratégie efficace du *gender mainstreaming* abordant le manque de direction et de responsabilité efficaces en ce qui concerne l'égalité des genres dans l'ONU.

La réunion auprès du Secrétaire-Général

Au cours du mois dernier, des représentant(e)s d'un très grand nombre d'organisations pour les femmes se sont entretenues avec le personnel de l'ONU, dont une entrevue le Secrétariat du Comité. Le 3 mai 2006, des représentant(e)s ont rencontré le Secrétaire Général Kofi Annan pour discuter de la nécessité du processus de réforme de l'ONU en ce qui concerne l'abord du renforcement de l'architecture hommes et femmes et du *gender mainstreaming* au sein du système de l'ONU. Nous avons résumé des caractéristiques-clé nécessaires à l'architecture efficace d'égalité des genres qui ont été décrites ci-dessus.

Le Secrétaire-Général a déclaré qu'il partageait nos inquiétudes au sujet de l'avance plus efficace de cet ordre du jour au sein de l'ONU, mais a fait les points suivants en réponse à nos propositions : qu'à l'heure actuelle, il serait difficile de promouvoir la création d'une nouvelle agence pour les femmes qui ait une constitution indépendante, en partie du fait d'une résistance attendue des gouvernements ; qu'il était important d'assurer que le travail sur la question du genre soit inclus dans la position dominante de la société et que les « questions liées aux femmes » ne devraient pas être isolées dans le travail d'une agence ; qu'en terme d'alternative à une autre agence, il est important de renforcer les structures existantes et d'assurer qu'elles aient des caractéristiques de distribution sur la question de l'égalité des genres ; que la nomination d'un Sous-Secrétaire-Général oeuvrant avec une équipe exclusivement destinée à la cause des femmes, devrait fournir la participation des femmes aux niveaux les plus élevés de l'effectuation des prises de décision et devrait garantir l'indépendance et une attention plus importante à l'égard de l'action sur l'ordre du jour en matière de l'égalité hommes-femmes au sein du système de l'ONU ; qu'il a pensé que l'existence d'un tel conducteur permettrait d'assurer une mise en œuvre efficace du *gender mainstreaming* à tous les niveaux.

Le Secrétaire-Général a également exprimé son intérêt d'en apprendre plus sur les défis posés par le système de point focal actuel sur la question des genres (à tous les niveaux), et les façons dont il manque fréquemment d'aborder l'égalité hommes-femmes et les droits des femmes au niveau national, ou lorsqu'il y réussit, la nature des facteurs qui rendent ceci possible. En ce qui concerne le Comité sur la Cohérence, il nous a encouragé à communiquer nos inquiétudes sur le système de point central sur la question des genres et nous a encouragé(e)s à communiquer les expériences des femmes dans leur engagement avec l'ONU (et en particulier, au niveau opérationnel). Nous avons également discuté de l'importance de tenir des consultations auprès des groupes des femmes à travers le processus, dans le but d'entendre directement les voix sur ces questions.

Les prochaines étapes

Le Comité sur la Cohérence recommandera les façons d'améliorer l'efficacité de l'ONU sur le plan opérationnel, à l'échelle des pays, et en qualité d'institution de responsabilité politique et d'établissement de normes. Afin d'influencer ces recommandations, nous devons compléter des informations auprès du Comité sur les expériences des femmes en ce qui a trait à l'engagement auprès des agences de l'ONU, aux niveaux national, régional et global. Il nous faut documenter et apporter ces informations, appuyées, dans la mesure du possible, par des exemples concrets et des données tangibles. Le plus utile serait si cette documentation comprenait à la fois des exemples sur le manque de résultats en ce qui concerne l'égalité des genres et le renforcement des capacités des femmes ainsi que les succès sur le terrain et ce qui les a rendu fonctionnels.

Nous conseillons vivement aux femmes à parler avec les membres du Comité de leurs pays/ leurs régions ainsi qu'au Secrétariat du Comité, et nous vous conseillons également d'entamer des conversations avec les responsables des gouvernements nationaux afin de leur faire comprendre que l'architecture sur l'égalité des sexes est sous examen. Ceci nous apporte une occasion importante de renforcer la capacité des Nations Unies en matière de la mise en oeuvre des engagements considérables stipulés par l'organisation à l'égard de l'égalité entre hommes et femmes et les droits humains des femmes. Il semble probable que le Comité recommandera à l'Assemblée générale en septembre 2006, soit des changements dans l'architecture sur le genre, soit un processus en vue de l'effectuation des dits changements. Veuillez bien visiter les sites Internet des organisations énoncées ci-dessus pour des mises à jour périodiques.

Les possibilités d'actions à poursuivre :

- 1) Prenez contact avec les membres du Comité de votre pays : voyez si votre pays est représenté dans le Comité (quinze membres y figurent), et si la réponse est oui, prenez contact avec le représentant de votre pays. Déclarez votre intérêt à l'égard des aspects de leur travail visant

l'architecture du genre ; montrez votre intérêt dans votre volonté d'assurer que ces questions soient prises au sérieux par le Comité, et expliquez toute autre idée que vous souhaitez partager au sujet de l'égalité du genre ou du *gender mainstreaming* dans le système de l'ONU.

- 2) Faites vos soumissions directement auprès du Comité et de son Secrétariat : si vous souhaitez contacter le Comité directement par le biais d'une soumission écrite concernant l'égalité hommes-femmes/l'habilitation des femmes dans le courant dominant de la société/ *gender mainstreaming* au sein de l'ONU, vous pouvez envoyer votre réponse à Koen Davidse, Directeur de recherche du Comité, à koendavidse@hotmail.com
- 3) Parlez avec vos responsables gouvernementaux au sujet du processus : de nombreux responsables de gouvernement ne savent pas que l'examen sur la question du genre fait partie du travail du Comité de Cohérence, et que les recommandations sur le genre faites dans le système de l'ONU seront présentées par le Comité devant l'Assemblée Générale, pour son examen par celle-ci en septembre. Cette discussion se poursuivra ensuite à l'AG en automne. Parlez-leur de ce que vous voulez assurer voir se dérouler dans cet examen et dites-leur vos idées sur le renforcement du travail des droits fondamentaux des femmes à travers l'ONU.
- 4) Suggérez-nous des idées et des stratégies :
*Envoyez-nous vos réponses par courriel d'ici le 24 mai au cwgl@igc.org

Nous serions particulièrement intéressées d'entendre vos idées sur les stratégies et les critères susceptibles d'améliorer le fonctionnement de l'ONU, tant au niveau des pays qu'au niveau des bureaux principaux. Considérez une réponse aux questions suivantes :

Est-ce que vous visionnez les questions liées aux droits des femmes comme étant intégrées d'une manière efficace au sein des agences de l'ONU ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

Qu'est-il nécessaire au niveau du pays en ce qui concerne l'habilitation des femmes dans les courants dominants de la société/ *gender mainstreaming*, qui soit de caractère plus amélioré et plus efficace ?

Avez-vous trouvé des ressources adéquates auprès du personnel de l'ONU ? Du personnel formé de manière adéquate dans la question du genre ? La disponibilité de ce personnel à des fins d'apport de fonds ou à des fins de participation aux projets liés aux droits fondamentaux des femmes ?

le 8 mai 2006

